

FAITS EN BREF DE LA CSSIAT – 2006



Nombre de travailleurs protégés en vertu de la <i>Loi sur les accidents du travail</i>	291 900*	Appels reçus	725
Nombre de travailleurs protégés en vertu de la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i> (à l'exception des travailleurs protégés en vertu des lois fédérales)	333 700*	- interjetés par des travailleurs (ou leur représentant)	675
Nombre de travailleurs au Nouveau-Brunswick	355 400**	- interjetés par des employeurs (ou leur représentant)	50
Nombre d'employeurs cotisés	13 633	Appels réglés	558
Salaires assurable / cotisable maximum	51 900 \$	Frais engagés au titre des réclamations pendant l'exercice courant (<i>en milliers</i>)	114 788 \$
Taux de cotisation moyen provisoire	2,14 \$	Paiements effectués au titre des réclamations pour des accidents de l'exercice courant et des exercices antérieurs (<i>en milliers</i>)	127 151 \$
Taux de cotisation moyen réel	2,09 \$*	Frais engagés au titre des réclamations pour des accidents de l'exercice courant et des exercices antérieurs (<i>en milliers</i>)	159 864 \$
Nombre de réclamations créées (peut comprendre les réclamations sans demande de prestations)	25 203	Total des engagements au titre des prestations – employeurs cotisés (<i>en milliers</i>)	799 831 \$
Réclamations notées, aucune prestation versée	13 427	Total des engagements – employeurs tenus personnellement responsables (<i>en milliers</i>)	121 142 \$
Réclamations jugées	13 042	Frais d'administration – Opérations, sans compter les employeurs tenus personnellement responsables (<i>en milliers</i>)	19 805 \$
Réclamations avec interruption de travail	6 026*	Revenu des cotisations (<i>en milliers</i>)	144 858 \$
Réclamations sans interruption de travail	5 892	Total du revenu tiré des cotisations (<i>en milliers</i>)	172 828 \$
Nombre d'accidents mortels se produisant	8*	Salaires assurables (<i>en milliers</i>)	6 972 591 \$*
Nombre moyen de jours perdus par réclamation avec interruption de travail	74	Taux de rendement du marché du portefeuille	13,3 %
Paiement moyen par réclamation	4 432 \$	Pourcentage de capitalisation	111,0 %
Jours civils moyens écoulés entre la déclaration de la blessure et le premier paiement (<i>toutes réclamations confondues</i>)	39		
Durée moyenne de l'indemnisation selon la mesure composée (<i>en jours</i>)	71*		
Nombre d'inspections des lieux de travail	7 104		
Nombre d'ordres donnés (infractions à la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i>)	5 960		
Nombre d'enquêtes sur des accidents graves	115 [†]		

*Projection, dans l'attente des derniers chiffres pour 2006

**Source : Statistique Canada

[†]Le nombre d'enquêtes sur des accidents graves comprend les accidents mortels, les fractures (sauf les doigts et les orteils) et toute autre blessure nécessitant une admission à l'hôpital (amputations, brûlures, etc.).

Remarque : Certains chiffres ont été redressés de publications antérieures de façon à refléter des renseignements plus à jour.